

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2025

SIMPLIFIER LA SORTIE DE L'INDIVISION SUCCESSORALE - (N° 823)

AMENDEMENT

N ° CL2

présenté par

M. Maillot, Mme K/Bidi, Mme Faucillon, M. Rimane, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor,
M. Chassaigne, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maurel, M. Monnet, M. Peu, Mme Reid Arbelot,
M. Sansu et M. Tjibaou

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.